SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Freeze Mure 3mg/mL
N° d'article (utilisateur)	:	FMU-0003

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	E-liquide pour recharge de e-cigarette

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom: AKIVA Rue: 82 rue de la Folie Mericourt Code postal/Ville: 75011 Paris Pays: France Téléphone: +33 1 78 91 17 71 Site web: Www.liquideo.com Email: clement.liquideo@gmail.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

	Classification	Mentions de danger (H)
	Acute Tox. 4	Nocif en cas d'ingestion

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H302 - Nocif en cas d'ingestion
Informations complémentaires	-
Mises en garde - Généralités	P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Mises en garde - Prévention	P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. P264 - Se laver les mains avec du savon soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mises en garde - Réponse	P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/… P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/…/ en cas de malaise. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
En cas d'inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas de contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon. Remplacer les vêtements contaminés et trempés.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	:	Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Protection des sauveteurs	:	Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en sécurité. Utiliser une protection respiratoire appropriée. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables. Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets. Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination. Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales. Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de données disponibles

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Equipement de protection individuelle



Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Aucune donnée disponible.
Protection de la peau	:	Protection des mains: Type de gants appropriés: Aucune donnée disponible. Protection du corps: Vêtement de protection approprié: Blouse de laboratoire.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée. Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire. Remarque: La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé. Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant. Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages

Codes déchet: La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Produit: Déchets exigeant une surveillance spéciale. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable. Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Options de traitement des déchets: Élimination appropriée / Emballage: Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque: Pour le recyclage, contacter le fabricant. Collecter les déchets séparément. Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.